

AFFAIRE No 11

OBJET - Adaptation du Plan d'Aménagement de Zone de la Z.A.C. de Sainte-Clotilde.

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'évolution des besoins d'équipements dans le centre de Sainte-Clotilde a conduit à envisager une légère modification du Plan d'Aménagement de Zone de la Z.A.C. de Sainte-Clotilde, consistant en la transformation d'un secteur de 3 000 m<sup>2</sup> environ, actuellement classé "zone artisanale", en zone de bureaux et équipements permettant, notamment, la réalisation d'une école maternelle appelée à remplacer la maternelle du Front de Mer, mal située entre les deux routes nationales.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette adaptation du Plan d'Aménagement de Zone et du règlement d'urbanisme correspondant.

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION.**

Cadre de Vie : avis favorable. Précise que le C.O.S. est porté à 0,8.

M. FOURNEL : Le terrain en cause se trouve le long du Chemin des Bassins, à peu près à mi-chemin entre la RN 2 et le CD 44. Il fait environ 5 000 m<sup>2</sup> et se verra donc changer d'affectation pour recevoir des bureaux et une école maternelle.

L'école maternelle fera environ 1 500 m<sup>2</sup> à 1 600 m<sup>2</sup> ; les bureaux représenteront une superficie d'environ 3 000 m<sup>2</sup>.

**Localisation sur plan.**

LE MAIRE : Je mets aux voix. Le rapport est adopté à l'**UNANIMITE**.

---o-o-oOo-o-o---

*Reçu à la Préfecture  
le 08/08/1984*